

Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération Biathlon Canada

Juin 2014

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération (le «Comité») est un comité permanent du Conseil d'administration, établi pour aider le Conseil dans ses fonctions de gestion relatives à :

- Philosophie de rémunération
- Rémunération des cadres supérieurs
- Contrats d'emploi et évaluations du rendement
- Perfectionnement professionnel et planification de la relève
- Déploiement du talent
- Structure de l'organisme

Le Comité consistera en trois membres du Conseil de Biathlon Canada et un membre de l'effectif de Biathlon Canada qui peuvent être désignés et remplacés de temps à autre par le Conseil. Le Conseil veillera à ce que les personnes désignées au Comité détiennent collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter des responsabilités attendues du Comité. Un membre du Conseil de Biathlon Canada va présider le Comité. À chaque réunion du Comité, un quorum consistera en trois personnes.

Le Comité va se réunir, en face à face ou par téléconférence, au moins deux fois par année. Il faut dresser un procès-verbal de chaque réunion, et celui-ci devrait servir de base des actions, des rapports et du suivi conséquents.

Une de ces réunions servira à réviser le plan de dotation opérationnelle et les contrats d'emploi proposés pour le personnel de Biathlon Canada pour le nouvel exercice financier, et à recommander les changements que le Comité juge souhaitables avant la soumission du budget annuel à l'approbation du Conseil. Une deuxième réunion servira à réviser les plans de perfectionnement professionnel de l'effectif, la planification de la relève et le déploiement du talent, avant le renouvellement des contrats d'emploi annuels et les évaluations du rendement.

Un rapport sur les observations – et les recommandations, le cas échéant – de chaque réunion du Comité sera soumis au Conseil à la réunion conséquente de celui-ci.

Responsabilités du Comité:

- a. Réviser le plan de dotation opérationnelle et les contrats d'emploi proposés pour le personnel de Biathlon Canada pour l'exercice financier à venir, et recommander tout changement que le Comité juge souhaitable, avant la soumission du budget annuel à l'approbation du Conseil;
- b. Réviser les plans de développement de l'effectif, incluant le perfectionnement professionnel, la planification de la relève et le déploiement du talent, avant le renouvellement des contrats d'emploi annuels et les évaluations du rendement;
- c. Le Comité va désigner deux de ses membres, dont chacun est également membre du Conseil d'administration, pour créer un sous-comité de rémunération des cadres supérieurs, en vue de considérer :
 - i. Le caractère approprié de la rémunération des cadres supérieurs;
 - ii. Les modifications éventuelles qui s'imposent à la structure des contrats d'emploi existants.

- d. Le Comité va aider le Conseil à embaucher un directeur général/une directrice générale, le cas échéant;
- e. Le Comité va aider le directeur général/la directrice générale dans tout autre processus d'embauche, tel qu'approuvé dans la structure de dotation de Biathlon Canada;
- f. À l'assemblée générale annuelle des Membres de Biathlon Canada, le Comité va faire une présentation sur l'état actuel des plans de ressources humaines pour Biathlon Canada;
- g. Le Comité va déléguer un ou plusieurs membres à se réunir avec le personnel de Biathlon Canada pour réviser les aspects de la Politique de gestion des risques Biathlon Canada qui portent sur les ressources humaines et la rémunération. La première de ces réunions aura lieu en automne 2014; les réunions conséquentes se tiendront toutes les deux années;
- h. Le président du Comité agira en tant qu'agent de contrôle dans le cadre de la Politique de résolution des différends et des appels de Biathlon Canada;
- i. Le président du comité, de concert avec la directrice générale sera responsable de la mise en pratique de la Politique de harcèlement de Biathlon Canada;
- j. Le président du comité, de concert avec la directrice générale sera responsable de la mise en pratique de la Politique des conflits d'intérêts de Biathlon Canada;
- k. Autres fonctions telles qu'indiquées par les directives ou la mise en pratique des politiques du Conseil.

Le Comité n'aura pas le droit de prendre des décisions au nom du Conseil ni de lier Biathlon Canada de quelque manière que ce soit, à moins que le Conseil ne l'autorise spécifiquement.

Ce Mandat a été approuvé par le Conseil de Biathlon Canada le 22 juin, 2014 et seul le Conseil a le droit de l'amender.